



Le président

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chassez le naturel, il revient au galop !

L'ANPIHM prend acte de la nomination du nouveau Gouvernement et note que le Président de la République, sauf à des fins de seule communication, se refuse à reconnaître le caractère transversal du « handicap ».

En effet, après avoir créé un éphémère ministère de plein exercice en direction des personnes dites handicapées en même temps que vis-à-vis des personnes âgées et de la solidarité, rompant ainsi avec le caractère interministériel conféré précédemment à un secrétariat d'État - entité certes insuffisante en soi car trop limitée au plan politique, mais non médiatique ! - auprès du Premier ministre, voilà que le Président de la République récidive en conservant la même appellation que précédemment, mais en lui rattachant cette fois une ministre déléguée, Madame Geneviève Darrieussecq, et non pas à la Première ministre, ce qui eut été la bonne formule.

Ainsi, les facteurs environnementaux générateurs des situations de handicap ne sont toujours pas pris en compte à la hauteur de leur importance, comme si les situations de handicap vécues par plusieurs millions de nos concitoyens ne relevaient pas d'une organisation collective de la société, comme si la Convention internationale des droits des personnes handicapées n'avait pas été signée et ratifiée en son temps par la France !

L'ANPIHM réitère publiquement à nouveau son intention d'agir sur le plan social et politique pour que les fondements mêmes des situations de handicap soient enfin pris en compte en France et que pour répondre aux aspirations des personnes dites handicapées, un ministère délégué auprès de la Première ministre, seule structure interministérielle susceptible de prendre en compte le caractère transversal du « handicap », soit un jour créé dans notre pays.

Dijon, le 5 juillet 2022.